



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 5 / 1 0 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 6 / 1 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0355

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau d'un élevage classé et en vue de la mise en culture en irrigation d'une plantation d'oliviers et de pistachiers, et de la création d'une borne de défense incendie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Nardini elsa

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Entreprise individuelle

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

nardini

Prénom(s)

elsa

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
27. a)	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres Déclaration de modification ICPE effectuée A-4-UD1AMQWEM

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Alimentation en eau d'un élevage soumis à déclaration en ICPE et mise en irrigation de nouvelles cultures. Afin de fournir la quantité d'eau nécessaire à l'élevage et à l'irrigation il est prévu la réalisation d'un forage d'eau pour un débit souhaité de 31m3/j provenant d'une pompe pouvant délivrer 3m3/h pour 10 h de pompage par jour et donc 11315 m3/an. La profondeur de l'ouvrage est estimée à 200 m. Il sera implanté sur la parcelle OE0783 à 40m à l'ouest de la parcelle OE0681

4.2 Objectifs du projet

Alimenter en eau un élevage. Actuellement cet élevage est alimenté par un dispositif qui capte l'eau à environ 8km du site, qui appartient à une association syndicale, et qui ne fonctionne plus.
Mettre en place une irrigation au goutte à goutte permettant le développement rapide des plantations d'oliviers et de pistachiers, et leur entrée en production plus rapide.
Afin de réduire la consommation en eau et garder une pression très faible sur la nappe freatique le choix de la plantation s'est porté sur des pistachiers qui supportent mieux la sécheresse et ont un besoin en eau inférieur.
Le forage sera réalisé également afin de permettre la mise en place d'une borne incendie, qui sera implantée dans la zone agricole, afin de permettre aux équipes du SDIS d'avoir un point d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de forage seront réalisés par la société spécialisée Sanary Forage.

Ils se tiendront en plusieurs étapes:

- Foration d'un avant trou
- Pose d'un prétubage en PVC Diam. 200mm
- Cimentation de tête pour la protection de la nappe souterraine
- Forage Diam. 171mm, profondeur 200m
- Tubage pvc qualité alimentaire Diam. 125/5mm
- Nettoyage du forage à l'Air Lift avec Foramousse

Par la suite la Société Monge procèdera à la pose de la pompe ainsi que l'installation électrique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

EQUIPEMENT DE FORAGE AVEC SURPRESSION FORAGE 200M

DEBIT POMPE 3M3/H A 4 BARS IMMERGEE GRUNDFOS SP5A44 TRI

Le débit annuel prévu lors des 3 premières années sera de 11 000m3 par an pour 10 hectares.

A partir de la 4ème année le besoin annuel maximum en eau sera de 8000m3 par an pour 10ha de plantations.

Une partie de l'eau pompée sera dirigée vers une cuve de rétention qui servira de réserve tampon.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration de modification connexe d'ICPE effectuée A-4-UD1AMQWEM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur de l'ouvrage prévisionnel (m)	200m
Diamètre du forage (mm)	171mm
Période de prélèvement (h/jour)	10h/jour
Débit instantané (m3/h)	3m3/h
Débit sollicité (m3/an)	11000m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 900 Voie : chemin de vigne groussière

Lieu-dit : colline d'agnis et bramapan

Localité : méounes-lès-montrieux

Code postal : 8 3 1 3 6 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Méounes-lès-montrieux

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU 2024
Zone A

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le forage fait parti du projet approuvé par l'arrêté n° AE-F09324P0157 du 09/07/2024 qui consiste à procéder au défrichement des parcelles cadastrées E781 et E783 réparties sur trois zones afin de créer une plantation d'oliviers et de pistachiers.
Ce projet a fait l'objet d'une étude environnementale fournie avec le dossier initial qui mentionne la réalisation du forage.

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR DE LA SAINTE BAUME

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune est concernée par l'arrêté ZRE du 31 mai 2010 pour les eaux superficielles
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le débit maximum est de 3m ³ /h. Le débit annuel maximum sera de l'ordre de 11315 m ³ . Ce débit ne tient pas compte des jours pluvieux qui ne nécessitent pas d'irrigation. Le prélèvement sera effectué à 200m de profondeur, dans la masse d'eau souterraine affleurante des massifs calcaires de la Ste Baume, du mont Aurelien et Agnis, dont le code est FRDG167. L'eau servira à l'alimentation en eau potable de la maison, l'alimentation en eau de l'élevage et l'irrigation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le débit qui sera prélevé est de 3m ³ /h. Il s'agit d'un débit insignifiant par rapport à la capacité de l'aquifère sollicité.
	matériaux ?	☐	☒	
	matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le prélèvement d'eau n'a aucun effet sur la faune et la flore, dans et autour du projet. Au contraire, cette eau permettra d'augmenter l'humidité du terrain par l'irrigation des terres agricoles. La phase travaux ne durera que 3 à 5 jours. Quand à l'ouvrage en phase exploitation, il occupera une surface au sol très restreinte.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'eau du forage permettra d'augmenter la surface agricole de la commune, ce qui s'inscrit dans la volonté d'un retour à l'agriculture exprimé dans le nouveau PLU qui a passé cette zone entièrement agricole. Cette surface jouera également le rôle de pare-feu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce forage à faible débit et dont l'emprise au sol est très faible, ne nécessitent pas d'évaluation environnementale complémentaire.

La réalisation de ce forage est nécessaire au fonctionnement de l'élevage déjà implanté sur le site et déclaré en ICP E.

L'évaluation environnementale du projet de plantation ayant pris en compte la création du forage.

L'ouvrage en phase exploitation permettra l'irrigation d'arbres fruitiers qui seront plantées sur des espaces aujourd'hui non cultivée

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

